

Power Corporation annonce ses résultats financiers du premier trimestre de 2020

Les lecteurs sont priés de se reporter aux sections intitulées Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS et Déclarations prospectives à la fin du présent communiqué.

Montréal (Québec), le 15 mai 2020 – Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) (TSX : POW) a annoncé aujourd’hui ses résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

Power Corporation

Résultats consolidés pour la période close le 31 mars

Faits saillants

- Power Corporation et la Corporation Financière Power (la Financière Power) ont complété une réorganisation le 13 février 2020. Power Corporation détient maintenant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power.
- Au cours du trimestre, la Société a complété le rachat de 7,4 millions d’actions comportant des droits de vote limités en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour un montant de 193 M\$.
- Power Corporation a déclaré un dividende trimestriel de 0,4475 \$ par action participante, payable le 31 juillet 2020. Le calendrier de versement des dividendes pour 2020 a été devancé de deux mois et le dividende a augmenté de 10,5 % par rapport à l’exercice 2019.
- L’actif administré consolidé de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco) s’établissait à 1,5 billion de dollars au 31 mars 2020, une baisse de 6 % par rapport au 31 décembre 2019, qui s’explique principalement par les reculs des marchés en raison de la COVID-19.
- Lifeco a déclaré un dividende trimestriel de 0,4380 \$ par action ordinaire, payable le 30 juin 2020, soit le même montant qu’au trimestre précédent.
- L’actif géré de la Société financière IGM Inc. (IGM) s’établissait à 147,5 G\$ au 31 mars 2020, une baisse de 8,1 % par rapport à l’exercice précédent et de 11,6 % par rapport au 31 décembre 2019, qui s’explique par les reculs des marchés des capitaux en raison de la COVID-19.
- IGM a déclaré un dividende trimestriel de 0,5625 \$ par action ordinaire, payable le 31 juillet 2020, soit le même montant qu’au trimestre précédent.
- Lors de son assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2020, Pargesa Holdings SA (Pargesa) a approuvé un dividende de 2,63 FS par action, soit une augmentation de 2,7 %.
- Le 11 mars 2020, Parjointco N.V. et Pargesa ont annoncé une offre d’échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n’est pas propriétaire, qui seraient échangées contre des actions de Groupe Bruxelles Lambert (GBL). L’offre, qui est assujettie à certaines restrictions, peut être acceptée du 8 mai au 8 juin 2020.

COVID-19

L’éclosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l’échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d’urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d’isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l’échelle mondiale, ce qui s’est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques.

Au sein de Power Corporation et des sociétés de son groupe, la gestion de la sécurité et du bien-être des employés, le maintien de l'efficacité opérationnelle et de la prestation de services aux clients du groupe, l'évaluation des incidences sur le bénéfice, les liquidités et le capital, la planification en vue de différents scénarios éventuels et les communications avec les parties prenantes demeurent la priorité. Les conseils d'administration respectifs de la Financière Power, de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL ont recours à leurs structures de gouvernance et à leurs processus afin de superviser la gestion des risques et des incidences potentielles du ralentissement actuel de l'économie ainsi que les autres conséquences possibles de la COVID-19.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de cette situation, tout comme son incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

Premier trimestre

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 200 M\$, ou 0,36 \$ par action, comparativement à 292 M\$, ou 0,63 \$ par action, en 2019.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes (une mesure financière non conforme aux normes IFRS – consulter la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS ci-après) s'est chiffré à 345 M\$, ou 0,62 \$ par action, comparativement à 251 M\$, ou 0,54 \$ par action, en 2019.

L'apport au bénéfice net par action et au bénéfice net ajusté par action de Power Corporation est composé des éléments suivants :

(en dollars par action de Power Corporation)	2020 ^[1]		2019	
	Bénéfice net	Bénéfice net ajusté	Bénéfice net	Bénéfice net ajusté
• Lifeco ^[2]	0,27	0,52	0,63	0,55
• IGM	0,13	0,14	0,15	0,14
• Pargesa	0,08	0,08	0,07	0,07
• Plateformes de placement ^[3]	0,05	0,05	(0,04)	(0,04)
• China AMC ^[4]	0,02	0,02	0,02	0,02
• Activités propres ^[5]	(0,19)	(0,19)	(0,20)	(0,20)
	0,36	0,62	0,63	0,54

[1] La Société a complété la réorganisation le 13 février 2020 et détient maintenant 100 % de la Financière Power. Au deuxième trimestre de 2019, la Société a complété une offre publique de rachat importante et a racheté 9,8 % de ses actions comportant des droits de vote limités.

[2] Au deuxième trimestre de 2019, la Financière Power a participé à l'offre publique de rachat importante de Lifeco. Le nombre d'actions détenues par la Financière Power a alors diminué de 7,4 %.

[3] Les plateformes de placement comprennent le bénéfice (la perte) provenant de la Corporation Énergie Power (Énergie Power) et d'IntegraMed America, Inc. (IntegraMed).

[4] China Asset Management Co., Ltd.

[5] Comprend les charges d'exploitation et autres charges, les dividendes sur les actions non participantes de la Société et sa quote-part de la Financière Power.

Les ajustements de 2020, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence défavorable nette de 145 M\$, ou 0,26 \$ par action, et comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco relatifs aux incidences liées aux marchés ainsi qu'à la révision des hypothèses actuarielles et aux mesures prises par la direction. Les ajustements pour le premier trimestre de 2019 comprenaient une incidence positive nette de 41 M\$ sur le bénéfice découlant des incidences liées aux marchés et de la révision des hypothèses actuarielles.

Mesure financière non conforme aux normes IFRS – Bénéfice net ajusté

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté une définition bonifiée de sa mesure du bénéfice non conforme aux normes IFRS, le bénéfice net ajusté. Ce changement cadre avec l'adoption, par Lifeco, du bénéfice fondamental au premier trimestre de 2020 pour refléter l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de Lifeco. La définition des ajustements a été bonifiée pour inclure l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction et l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de l'adoption de cette mesure bonifiée. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du présent communiqué de presse.



Great-West Lifeco, Financière IGM et Pargesa

Résultats pour la période close le 31 mars

GREAT-WEST LIFECO INC.

Premier trimestre

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 342 M\$, ou 0,37 \$ par action, comparativement à 657 M\$, ou 0,67 \$ par action, en 2019. La vente des activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis ayant été complétée au cours du deuxième trimestre de 2019, le bénéfice net et le bénéfice net ajusté de Lifeco pour le premier trimestre de 2020 ne comprennent aucun bénéfice provenant de ces activités, qui avaient fourni un apport de 33 M\$ au bénéfice net et au bénéfice net ajusté au premier trimestre de 2019. Le bénéfice net par action présenté pour le premier trimestre de 2020 s'est établi à 0,37 \$, en baisse par rapport à 0,67 \$ en 2019, principalement en raison des incidences liées aux marchés d'environ 300 M\$, incluant les effets défavorables des modifications des bases actuarielles découlant des reculs et de la volatilité considérables sur les marchés au premier trimestre de 2020, en raison de la pandémie de COVID-19.

Le bénéfice net ajusté^[1] attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 543 M\$, ou 0,59 \$ par action, comparativement à 569 M\$, ou 0,58 \$ par action, en 2019.

[1] Décrit par Lifeco comme le bénéfice fondamental. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du présent communiqué de presse.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

Premier trimestre

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 161 M\$, ou 0,68 \$ par action, comparativement à 168 M\$, ou 0,70 \$ par action, en 2019.

Au 31 mars 2020, l'actif géré s'élevait à 147,5 C\$, une baisse de 11,6 % pour le trimestre, qui s'explique par les reculs des marchés des capitaux en raison de la COVID-19.

PARGESA HOLDING SA

Premier trimestre

Pargesa a déclaré un bénéfice net de 6 M FS, comparativement à 91 M FS en 2019.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 11 M FS, comparativement à 94 M FS en 2019. Au premier trimestre, les ajustements, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une charge de 5 M FS.

Au 31 mars 2020, la valeur de l'actif net de Pargesa s'est établie à 8 300 M FS, ou 98,0 FS par action, comparativement à 10 946 M FS, ou 129,2 FS par action, au 31 décembre 2019.

Pargesa a adopté IFRS 9 en 2018. Power Corporation continue d'appliquer IAS 39, ce qui a entraîné une augmentation de 42 M\$ de la quote-part lui revenant de l'apport de Pargesa au premier trimestre de 2020.

Plateformes de placement

Pour la période close le 31 mars

Les plateformes de placement comprennent les produits tirés des honoraires de gestion, déduction faite des charges liées aux plateformes de placement, les produits tirés du capital investi par la Société (capital exclusif) dans chaque plateforme et la quote-part du bénéfice (de la perte) des filiales contrôlées et consolidées, des entreprises associées et des participations contrôlées conjointement. Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau présenté plus loin dans le présent communiqué.

Premier trimestre

Le bénéfice tiré des plateformes de placement de la Société s'est chiffré à 32 M\$, comparativement à une perte de 16 M\$ en 2019.



Dividende sur les actions participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 44,75 ¢ par action sur les actions privilégiées participantes et sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société, payable le 31 juillet 2020 aux actionnaires inscrits le 30 juin 2020.

Dividende sur les actions privilégiées non participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de la Société, payables le 15 juillet 2020 aux actionnaires inscrits le 24 juin 2020.

Série	Symbole boursier	Montant	Série	Symbole boursier	Montant
Série 1986	POW.PR.F	Taux variable ^[1]	Série C	POW.PR.C	36,25 ¢
Série A	POW.PR.A	35 ¢	Série D	POW.PR.D	31,25 ¢
Série B	POW.PR.B	33,4375 ¢	Série G	POW.PR.G	35 ¢

[1] Égal à un quart de 70 % du taux préférentiel moyen de deux grandes banques à charte canadiennes pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020.

Report de la date limite de soumission des renseignements pour faire un choix fiscal aux fins de l'impôt sur le revenu canadien

En février 2020, Power Corporation a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la Financière Power détenues par les porteurs d'actions ordinaires de la Financière Power autres que Power Corporation et ses filiales en propriété exclusive (les anciens actionnaires de la Financière Power). Les anciens actionnaires de la Financière Power qui étaient des résidents du Canada et qui ne détenaient pas les actions ordinaires de la Financière Power dans un compte libre d'impôt, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, réaliseraient généralement un gain (ou une perte) imposable à la suite de l'acquisition de leurs actions ordinaires de la Financière Power par Power Corporation. Certains anciens actionnaires de la Financière Power peuvent faire un choix conjointement avec Power Corporation afin de différer en totalité ou en partie le gain qui pourrait découler par ailleurs de la disposition de leurs actions ordinaires de la Financière Power. Comme il est expliqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Financière Power datée du 10 janvier 2020, les anciens actionnaires de la Financière Power doivent soumettre à Power Corporation les renseignements requis pour effectuer ce choix dans les 120 jours suivant la date de l'acquisition des actions ordinaires de la Financière Power. Par conséquent, la date limite de soumission de ces renseignements à Power Corporation était initialement fixée au 13 juin 2020.

Power Corporation reporte au 31 octobre 2020 la date limite de soumission des renseignements requis à Power Corporation. Il est entendu que les dates limites prévues par la loi pour la production des choix fiscaux auprès des autorités fiscales ne sont pas visées par ce report.

Veuillez consulter la page Réorganisation de la section Investisseurs du site Web de Power Corporation au <https://www.powercorporation.com/fr/investisseurs/reorganisation/> pour obtenir des instructions sur la manière de produire un choix fiscal conjointement avec Power Corporation.



À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.PowerCorporation.com.

Au 31 mars 2020, Power Corporation détenait les intérêts économiques suivants :

- | | |
|--|--|
| • 100 % - Financière Power | www.powerfinancial.com
www.greatwestlifeco.com
www.igmfinancial.com
www.pargesa.ch
www.wealthsimple.com |
| • Plateformes de placement | www.sagardholdings.com
www.sagard.com |
| • 100 % - Power Sustainable Capital | www.powerpacificim.com
www.corporationenergiepower.com
www.chinaamc.com |
| ▪ 66,9 % - Great-West Lifeco (TSX : GWO) | |
| ▪ 62,1 % - Financière IGM (TSX : IGM) | |
| ▪ 27,8 % - Pargesa Holding (SIX : PARG) | |
| ▪ 83,9 % - Wealthsimple Financial Corp. ^[1] | |
| ▪ 100 % - Sagard Holdings ^[2] | |
| ▪ 100 % - Sagard SAS (Europe) ^[2] | |
| ▪ 100 % - Power Sustainable Capital | |
| ▪ Gestion d'investissement Power Pacific | |
| ▪ Énergie Power | |
| ▪ 27,8 % - China AMC ^[3] | |

[1] Participation non diluée détenue par Lifeco, IGM et la Financière Power.

[2] Se reporter au plus récent rapport de gestion de la Société pour obtenir plus de détails sur sa participation dans les fonds Sagard Europe et les placements détenus par Sagard Holdings.

[3] IGM et la Société détiennent chacune une participation de 13,9 % dans China AMC.



Sommaire des résultats

Bénéfice

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2020	2019
Bénéfice net ajusté^[1]		
Financière Power		
Lifeco ^[2]	362	384
IGM ^[2]	99	108
Pargesa ^[2]	79	46
Activités propres de la Financière Power		
Produits tirés (pertes sur) des placements	(7)	(4)
Charges d'exploitation et autres charges	(28)	(25)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(35)	(35)
	470	474
Moins : attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de la Financière Power	118	165
Quote-part revenant à la Société de la Financière Power	352	309
Plateformes de placement ^[3]	32	(16)
China AMC	9	7
Charges d'exploitation et autres charges	(35)	(36)
Dividendes sur actions non participantes	(13)	(13)
Bénéfice net ajusté^{[1][4]}	345	251
Ajustements - voir ci-après	(145)	41
Bénéfice net^[4]	200	292

Bénéfice par action

(non audité) (en dollars par action)	Trimestres clos les 31 mars	
	2020	2019
Bénéfice net ajusté par action - de base^[1]		
Lifeco ^[2]	0,52	0,55
IGM ^[2]	0,14	0,14
Pargesa ^[2]	0,08	0,07
Plateformes de placement ^[3]	0,05	(0,04)
China AMC	0,02	0,02
Charges d'exploitation et autres charges, et dividendes sur actions non participantes	(0,19)	(0,20)
Bénéfice net ajusté par action^{[1][4]}	0,62	0,54
Ajustements - voir ci-après	(0,26)	0,09
Bénéfice net par action^[4]	0,36	0,63

[1] Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté une définition bonifiée de sa mesure du bénéfice non conforme aux normes IFRS, le bénéfice net ajusté. Les chiffres correspondants ont été retraités. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du présent communiqué de presse.

[2] Les apports de Lifeco et d'IGM comprennent la répartition des résultats de Wealthsimple Financial Corp., de KOHO Financial Inc., de Portag3 Ventures Limited Partnership et de Portag3 Ventures II Limited Partnership, en fonction de leur participation respective. Les apports d'IGM et de Pargesa reflètent les ajustements apportés conformément à IAS 39.

[3] Les plateformes de placement comprennent le bénéfice (la perte) provenant d'Énergie Power et d'IntegraMed.

[4] Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.



Plateformes de placement

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2020	2019
Sagard Holdings ^{[1][2]}	(41)	(12)
Sagard Europe ^{[1][3]}	38	(3)
Power Pacific ^{[1][4]}	79	14
Énergie Power	(38)	(14)
Fonds d'investissement et de couverture et autres	(6)	(1)
	32	(16)

[1] Les produits tirés (pertes sur) des placements liés à Sagard Holdings, Sagard Europe et Power Pacific sont présentés déduction faite des charges liées à leurs propres équipes spécialisées.

[2] Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) d'IntegraMed, une participation contrôlée, et la quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans une entreprise contrôlée conjointement et dans les entreprises associées.

[3] Depuis le 1^{er} janvier 2020, la direction et les activités des fonds Sagard Europe, soit Sagard SAS, ont été transférées à Sagard Holdings.

[4] Comprend principalement les profits (pertes) réalisés(e)s à la cession de placements et les dividendes reçus.

Ajustements

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2020	2019
Financière Power		
Quote-part des ajustements de Lifeco :		
Révision des hypothèses actuarielles et mesures prises par la direction	(35)	88
Incidences liées aux marchés	(100)	(28)
	(135)	60
Quote-part des ajustements d'IGM :		
Quote-part des ajustements de Lifeco ^[1]	(5)	2
Quote-part des ajustements de Pargesa		
Autres charges	(1)	-
	(141)	62
Moins : attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de la Financière Power	4	21
Quote-part revenant à la Société de la Financière Power	(145)	41

[1] Comprend la quote-part revenant à IGM des ajustements de Lifeco au titre de l'incidence de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction, ainsi que des incidences liées aux marchés sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, conformément à la définition de la Société du bénéfice net ajusté. Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du présent communiqué de presse.

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur des actifs figurant dans le bilan combiné non consolidé de la Financière Power et de Power Corporation, moins leur dette nette et leurs actions privilégiées. La valeur de l'actif net par action de la Société est présentée selon une approche transitive.

	31 mars 2020				31 décembre 2019			
	Bilan non consolidé combiné	Ajustement lié à la Reclassements	Valeur de l'actif net		Bilan non consolidé combiné	Ajustement lié à la Reclassements	Valeur de l'actif net	
Actif								
Participations								
Financière Power ^[1]								
LifeCo	14 161	-	917	15 078	13 654	-	6 976	20 630
IGM	2 825	-	629	3 454	2 729	-	2 786	5 515
Parjointco	3 406	-	(1 188)	2 218	3 954	-	(1 413)	2 541
Autres	194	-	134	328	203	-	127	330
Sagard Holdings ^{[2][3]}	272	173	65	510	306	156	74	536
Sagard Europe ^[2]	551	-	-	551	478	-	-	478
Power Pacific ^{[2][3]}	616	94	-	710	730	9	-	739
Énergie Power	668	-	444	1 112	655	-	420	1 075
China AMC ^[4]	703	-	-	703	658	-	-	658
Autres placements	128	-	68	196	149	-	49	198
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[3]	1 658	(277)	-	1 381	1 585	(178)	-	1 407
Autres actifs ^[5]	383	-	-	383	388	-	-	388
Total de l'actif	25 565	(10)	1 069	26 624	25 489	(13)	9 019	34 495
Passif et actions non participantes								
Débentures et autres instruments d'emprunt	1 023	-	-	1 023	933	-	-	933
Autres passifs ^[6]	1 005	(10)	-	995	1 088	(13)	-	1 075
Actions non participantes et actions privilégiées perpétuelles	3 789	-	-	3 789	3 790	-	-	3 790
Total du passif et des actions non participantes	5 817	(10)	-	5 807	5 811	(13)	-	5 798
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	6 464	-	3 050	9 514
	5 817	(10)	-	5 807	12 275	(13)	3 050	15 312
Valeur nette								
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes/								
Valeur de l'actif net	19 748	-	1 069	20 817	13 214	-	5 969	19 183
Par action	29,20			30,79	30,98			44,98

[1] Les placements détenus par la Financière Power ont été présentés selon une approche transitive au 31 décembre 2019, et l'ajustement correspondant se rapportant à la participation non détenue par Power Corporation est inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle.

[2] Les sociétés de gestion des fonds d'investissement sont présentées à leur valeur comptable, conformément aux normes IFRS.

[3] Un montant en trésorerie de 277 M\$ lié à Sagard Holdings et à Power Pacific a été inclus dans la juste valeur (178 M\$ au 31 décembre 2019).

[4] Évalué à la valeur comptable conformément aux normes IFRS.

[5] La rémunération fondée sur le rendement à payer de 10 M\$ est présentée dans la juste valeur de Power Pacific (13 M\$ dans Power Pacific au 31 décembre 2019).

Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté une définition bonifiée de sa mesure du bénéfice non conforme aux normes IFRS, le bénéfice net ajusté. Ce changement cadre avec l'adoption, par Lifeco, du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) au premier trimestre de 2020 pour refléter l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de Lifeco. Lifeco définit le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) comme le bénéfice net excluant l'incidence de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction, l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture, et certains éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes de la société. La définition des ajustements inclut les autres éléments tels qu'ils étaient auparavant présentés par la Société ainsi que l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction et l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture. La définition des ajustements utilisée pour le bénéfice net ajusté a été adoptée pour améliorer la comparabilité des résultats entre les périodes de présentation de l'information financière et en prévision de la mise en œuvre, par Lifeco, de modifications comptables liées à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, le 1^{er} janvier 2023. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de l'adoption de cette mesure bonifiée.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes comprend ce qui suit :

- le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- les ajustements, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Les ajustements comprennent la quote-part revenant à la Société de l'incidence sur Lifeco de la révision des hypothèses actuarielles et des mesures prises par la direction, de l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt du marché sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite de la couverture, et de certains éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes, qui comprennent celles identifiées par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice net ajusté, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car il reflète l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de la Société et de ses filiales et parce que les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des résultats des activités sous-jacentes sont exclus de cette mesure financière non conforme aux normes IFRS.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

La Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, en vertu duquel ses participations dans la Financière Power et les autres filiales sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux normes IFRS. Toutefois, elle est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation.

La valeur de l'actif net est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour déterminer leur valeur. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur des actifs non consolidés de Power Corporation, moins sa dette nette et ses actions privilégiées. Les placements détenus dans des entités ouvertes (y compris Lifeco, IGM et Pargesa) sont évalués à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds de placement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction. La valeur de l'actif net de Pargesa est établie en fonction des valeurs de marché actuelles des participations dans des sociétés cotées en bourse, majorée de la juste valeur des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des actions propres de Groupe Bruxelles Lambert, moins la dette nette. Cette mesure présente à la direction et aux investisseurs la juste valeur de l'actif net de la société de portefeuille et aide le lecteur à déterminer la valeur de la société de portefeuille.

Le présent communiqué pourrait également contenir d'autres mesures financières non conformes aux normes IFRS que les filiales de la Société divulguent publiquement, dont les souscriptions, l'actif géré et l'actif administré. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et leur rapprochement avec les mesures financières conformes aux normes IFRS, se reporter à la section Mesures financières et présentation non conformes aux normes IFRS du plus récent rapport de gestion de la Société.

Dividendes déterminés

Tous les dividendes présentés précédemment à l'égard des actions privilégiées de la Société (incluant les actions privilégiées participantes) et des actions comportant des droits de vote limités de la Société sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies



afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les résultats et les dividendes de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'incidence prévue de la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes), l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (telle qu'elle est définie aux présentes) et le rachat proposé par la Société et la Financière Power de certaines catégories de leurs actions privilégiées de premier rang. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendant de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévus, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que celle liée à la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et des rachats d'actions privilégiées de premier rang de la Société et de la Financière Power, et le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

– 30 –

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514 286-7400